

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**7 septembre 2021**

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue exceptionnellement à la Place Auckland en raison de la COVID-19, le 7 septembre 2021 à 20h00, présidée par monsieur le maire, Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Audrey Turgeon, Lee Brazel et Pierre Blouin.

Marc Bégin, Perry Bell et Marie-Michèle Turgeon sont absents.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la directrice générale adjointe, Hélène Dumais sont aussi présentes.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **20h35**.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-09-01**

Il est proposé par **Lee Brazel** d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 11.1 Avis de motion et présentation du règlement 2021-145 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux remplaçant le règlement 2021-142
- 11.2 Église – Chauffage
- 11.3 Cours de danse – Location de salle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT 2021**

**2021-09-02**

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 2 août 2021, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune présence de public dans la salle.

**5. DEMANDES DES CITOYENS**

**5.1 Place aux Jeunes HSF -Demande de soutien financier**

**2021-09-03**

CONSIDÉRANT QUE la mission de Place aux Jeunes HSF est d'attirer des jeunes à migrer dans nos milieux;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de soutenir Place aux jeunes HSF dans la réalisation de ses activités pour un montant de 167,50 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>i</sup>**

## **5.2 Sécurité des enfants - Demande de pancarte 7<sup>ème</sup> Rang**

**2021-09-04**

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des enfants est une priorité municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des pancartes en sa possession;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'installer deux pancartes sur le 7<sup>ème</sup> Rang pour sensibiliser les automobilistes à la présence d'enfants dans le secteur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>ii</sup>**

## **5.3 Remboursement activités sportives et loisirs - Indexation**

**2021-09-05**

CONSIDÉRANT QUE les coûts des activités et loisirs ont augmentés depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la politique doit être mise à jour;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'indexer le remboursement des activités de sports et loisirs, pour les enfants âgés de 17 ans et moins, résidant de façon permanente sur le territoire de Saint-Isidore-de-Clifton, jusqu'à concurrence de 200 \$ par enfant, sur présentation de reçus officiels avant le 31 décembre.

QUE ces frais soient remboursés au mois de janvier de l'année suivante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5.4 Parkinson Estrie - Campagne de financement**

**2021-09-06**

### **Numéro de résolution annulée**

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

## **6. RAPPORT DU MAIRE**

### **6.1 Représentations politiques et présences aux comités**

Le maire, Yann Vallières, a participé le 6 août à une rencontre pour le garage, le 9 août il a rencontré le député, le 12 août rendez-vous au bureau municipal, le 19 août il a participé à la Table des Municipalités de l'Estrie et à la préparation du Conseil de la MRC. Le 25 août il a participé à une réunion avec un architecte du Groupe Asselin pour la salle des Loisirs et la caserne des pompiers et a participé au conseil de la MRC. Le 26 août une rencontre de la Table des municipalités de l'Estrie a eu lieu. Le 30 août il a participé au Tournoi El Toon.

La conseillère Audrey Turgeon et le conseiller Pierre Blouin ont également participé aux réunions de préparation pour El Toon ainsi qu'au Tournoi.

La conseillère Audrey Turgeon a participé au comité MADA le 19 août 2021.

Le conseiller Pierre Blouin a participé à la rencontre avec l'architecte du Groupe Asselin pour la salle des Loisirs et la caserne des pompiers.

#### **6.1.1 Conseil - Fin de mandat**

La directrice générale informe le Conseil qu'il doit siéger jusqu'au 8 octobre 2021. S'il y a élection par acclamation, les élus seront assermentés après le 8 octobre 2021.

#### **6.2 Correspondance MAMH**

La directrice générale présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **6.3 Correspondance MRC du HSF**

La directrice générale présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François du dernier mois.

### **7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

#### **7.1 Administration**

La directrice générale commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 7 septembre 2021 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

#### **7.1.1 Déneigement stationnements Point de vue, bureau, Loisirs et école- Appel d'offres**

**2021-09-07**

Il est proposé par *Lee Brazel*

ET RÉSOLU d'aller en appel d'offres pour le déneigement des stationnements du Point de Vue, bureau municipal, caserne des pompiers, Loisirs patinoire et école.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>iii</sup>**

#### **7.1.2 Déneigement des entrées bureau, caisse et bibliothèque**

**2021-09-08**

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU de procéder de gré à gré avec Ange-Aimé Gingués pour le déneigement des entrées du bureau municipal, de la caisse, de la salle de la patinoire, du banc sur la rue Auckland et de la bibliothèque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>iv</sup>**

#### **7.1.3 1<sup>er</sup> octobre Journée internationale des aînés**

La journée internationale des aînés sera soulignée dans L'Envol ainsi que sur Facebook et sur les babillards de la Municipalité.

#### **7.1.4 Architecte - Désistement**

**2021-09-09**

CONSIDÉRANT QUE l'architecte rencontré le 25 août 2021 s'est désisté;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de mandater la directrice générale, Sarah Lévesque, de relancer le processus pour la salle des Loisirs et la caserne des pompiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.2 Sécurité publique**

##### **7.2.1 Rapport service incendie**

La pratique a eu lieu à l'église le 28 août 2021. Aucune sortie a été effectuée.

##### **7.2.2 Défibrillateur - Remplacement**

**2021-09-10**

CONSIDÉRANT QUE le défibrillateur Lifepak EXPRESS actuel est discontinué;

CONSIDÉRANT QUE la batterie et les électrodes ne sont pas disponibles chez le fournisseur présentement sans date de disponibilité à venir;

CONSIDÉRANT QU'il y a un programme de rachat pour le défibrillateur Lifepak EXPRESS actuel est offert;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de se procurer le défibrillateur Samaritan 360 P à 1 199 \$ incluant le rabais de 100 \$ pour le rachat du Lifepak EXPRESS chez Cardiochoc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>v</sup>**

#### **7.3 Voirie**

La directrice générale Sarah Lévesque fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

##### **7.3.1 Période hivernale – Prolongation**

**2021-09-11**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'hiver se poursuivent souvent au-delà du 15 mars;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE la période hivernale s'étende du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>vi</sup>**

##### **7.3.2 Gros rebuts - Ramassage 12 octobre 2021**

**2021-09-12**

###### **Numéro de résolution annulée**

La directrice générale informe le Conseil que les encombrants seront ramassés le mardi 12 octobre 2021.

**2021-09-13**

**7.3.3 Employé de voirie hivernal - Embauche**

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'embaucher Marc-Olivier Ruel comme employé de voirie du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>vii</sup>**

**2021-09-14**

**7.3.4 Sable d'hiver – Résultat de l'appel d'offres**

CONSIDÉRANT la non-conformité d'une soumission reçue;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Gravière Bouchard Inc. pour 1 000 tonnes de sable au banc du soumissionnaire au coût de 4.40 \$ / tonne, sans taxes, transportées par les employés de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>viii</sup>**

**2021-09-15**

**7.3.5 Ponceau St-Mathias**

CONSIDÉRANT QUE le ponceau ne sera pas livré avant le mois de novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont reportés et planifiés pour le 13 juin 2022 pour une durée de 2 semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur honorera son prix de soumission pour les travaux reportés à 2022;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de demander à A. R. Valois de produire le ponceau en 2021 pour des enjeux de sécurité et une gestion du risque avec le ponceau existant en fin de vie utile et d'autoriser le maire, Yann Vallières, et la directrice générale, Sarah Lévesque, de signer les documents pertinents pour l'emprunt temporaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-09-16**

**7.3.6 Pavage route Clifton et garage municipal - Soumission**

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Pavages Garneau pour le pavage de la route Clifton ouest au montant de 55 520 \$ et la soumission au montant de 24 960 \$, pour le garage, conditionnelle à l'obtention de la subvention PRABAM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>ix</sup>**

## **7.4 Environnement**

### **7.4.1 Recyclage - Versement de la compensation 2020**

La directrice générale informe le Conseil que le montant est de 27 286.34 \$ pour 2020 alors qu'il était de 15 229.39 \$ pour 2019.

## **7.5 Loisirs**

### **7.5.1 Camping - Indexation des tarifs**

**2021-09-17**

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'entretien augmentent;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs sont sous la moyenne des campings de la même classification;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE les tarifs 2022 taxes incluses se détaillent comme suit :

Tentes	25 \$
Véhicules récréatifs	50 \$
Pod	105 \$
Chalet	125 \$
Saisonnier bénévole	1 000 \$
Saisonnier	1 300 \$
Hivernation	100 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.5.2 Entretien patinoire - Appel d'offres**

**2021-09-18**

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'aller en appel d'offres pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.5.3 Bibliothèque- Statistiques**

La directrice générale adjointe informe le Conseil de l'achalandage accru pour le mois de juillet avec 51 prêts pour le mois.

### **7.5.4 Proposition Saint-Georges Structure**

**2021-09-19**

CONSIDÉRANT QUE le toit de la salle des Loisirs est à refaire;

CONSIDÉRANT QUE des subventions sont disponibles pour financer le projet;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Saint-Georges Structure pour l'exécution de plans et devis pour le toit de la salle des Loisirs au montant de 4 900,00 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>x</sup>**

## 8. RÈGLEMENT

### 8.1 Adoption règlement 2021-144 établissant la rémunération du personnel électoral remplaçant le règlement 2017-111

2021-09-20

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales se tiendront à l'automne 2021 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 445 du code municipal, le secrétaire-trésorier a mentionné, lors de la séance régulière du 2 août 2021, l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement, et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été régulièrement donné le 2 août 2021 par **Pierre Blouin**;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton accorde la rémunération suivante pour le personnel électoral municipal lors des élections municipales de novembre 2021, à savoir :

#### ARTICLE 1 PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Lorsqu'il y a un scrutin, la présidente d'élection reçoit une rémunération de 376 \$ pour le jour du vote par anticipation et 565 \$ pour le jour du scrutin, pour les fonctions qu'elle exerce.

Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, la présidente d'élection reçoit le plus élevé entre 565 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant: 0,427 \$ pour chacun des 2 500 premiers électeurs;

Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, elle reçoit le plus élevé entre 336 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant: 0,255 \$ pour chacun des 2 500 premiers électeurs;

Lorsqu'une liste électorale est dressée mais n'est pas révisée lors de l'élection, elle reçoit le plus élevé entre 336 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant: 0,255 \$ pour chacun des 2 500 premiers électeurs;

Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, elle reçoit le plus élevé entre 116 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant: 0,080 \$ pour chacun des 2 500 premiers électeurs;

## **ARTICLE 2    SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

La secrétaire d'élection reçoit une rémunération équivalente au trois quarts (3/4) de la rémunération de la présidente d'élection pour les fonctions qu'elle exerce.

## **ARTICLE 3    ADOINTE AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION (S'IL Y A LIEU)**

Lorsque requis par la présidente d'élection, l'adointe à la présidente d'élection reçoit une rémunération équivalente à la moitié (1/2) de la rémunération de la présidente d'élection pour les fonctions qu'elle exerce.

## **ARTICLE 4    MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale, y compris le secrétaire de cette commission, reçoit une rémunération de 18.90\$ pour chaque heure où il siège. L'agent réviseur pour sa part reçoit une rémunération de 16.20 \$ de l'heure.

## **ARTICLE 5    SCRUTATEUR**

Tout scrutateur reçoit une rémunération de 16.88 \$ de l'heure.

## **ARTICLE 6    SECRÉTAIRE DE BUREAU DE VOTE**

Tout secrétaire de bureau de vote reçoit une rémunération de 16.20 \$ de l'heure.

## **ARTICLE 7    MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION**

Tout membre de la table de vérification est rémunéré au salaire minimum en vigueur au Québec.

## **ARTICLE 9    PERSONNEL EN FORMATION**

Le personnel électoral en formation reçoit la rémunération établie pour le poste auquel il a été embauché.



## **ARTICLE 10 CUMUL DE FONCTIONS**

Le cumul de fonctions simultanées donne droit seulement à la rémunération la plus élevée. Par exemple, le secrétaire d'élection qui agit à titre de PRIMO lors du vote par anticipation, n'a pas droit à une rémunération supplémentaire à celle prévue à titre de secrétaire d'élection.

## **ARTICLE 11 REPAS**

Le personnel électoral affecté le jour du scrutin et le jour du vote par anticipation n'étant pas autorisé à quitter les lieux de votation, il est convenu que la Municipalité fournisse les repas comme suit:

- Jour du vote par anticipation : repas du midi et du soir et breuvages pour la journée, payés par la Municipalité
- Jour du scrutin : repas du midi et du soir et breuvages pour la journée, payés par la Municipalité

## **ARTICLE 12 ABROGATIONS**

Le présent règlement remplace et rend nul et caduque tout règlement concernant ces objets.

## **ARTICLE 13 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES**

2021-09-21

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU de d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 239 361,96 \$ en référence aux chèques nos 202100450 à 202100523 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 21 717.09 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 30 340.64 \$.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10. CORRESPONDANCE**

Point reporté à la prochaine séance puisque la correspondance n'a pas été remise à temps pour que le Conseil en prenne connaissance.

### **11. DIVERS**

#### **11.1 Avis de motion et présentations du règlement 2021-145 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux remplaçant 2021-142**

La directrice générale adjointe, Hélène Dumais, présente le règlement 2021-145 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux remplaçant 2021-142.

La conseillère, Audrey Turgeon, donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer le règlement no 2021-145 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux remplaçant le règlement 2021-142.

#### **11.2 Église chauffage**

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil.

#### **11.3 Cours de danse country – Location de salle**

**2021-09-22**

CONSIDÉRANT QUE le cours de danse est une activité rassembleuse;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE la location de la salle de la Place Auckland sera de 40 \$ par cours sur une durée de 10 semaines pour Winslow Dancers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ<sup>xi</sup>**

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS**

Aucune présence de public dans la salle.

#### **13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2021-09-23**

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

De clore la présente séance à **21h00** l'ordre du jour étant épuisé.

***Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

---

**Yann Vallières, maire**

---

**Hélène Dumais, directrice générale adjointe**

- 
- <sup>i</sup> 2021-10-05 Chèque sera envoyé  
<sup>ii</sup> 2021-09-09 Panneau remis pour installation  
<sup>iii</sup> 2021-09-23 Appels d'offres envoyés par courrier aux soumissionnaires invités

---

iv	2021-09-30	Ange-Aimé Gingués contacté par téléphone
v	2021-09-30	Commande faite par courriel
vi	2021-09-16	Information remise au directeur de voirie
vii	2021-09-16	Création du dossier d'employé
viii	2021-09-08	Transmission des résultats aux soumissionnaires
ix	2021-09-09	Résolution envoyée par courriel au fournisseur
x	2021-09-16	Résolution envoyée par courriel au fournisseur
xi	2021-09-16	Résolution envoyée par courriel au fournisseur